

FICHE DE DEMANDE POUR UN BRANCHEMENT AU RÉSEAU NEUF D'EAUX USÉES

INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR

NOM : PRÉNOM :

N° et rue :

Code postal : Commune :

Téléphone :@Mail :

ADRESSE DES TRAVAUX

Si cette demande fait suite à un permis de construire, veuillez indiquer son N°:.....

N° et rue :

Code postal : Commune :

Références cadastrales du terrain : Section(s) : N° de parcelle(s) :

PIECES A FOURNIR

- Plan de situation de la parcelle
- Plan de masse de la parcelle
- Arrêté du permis de construire ou d'aménager

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Une délibération du 18 juillet 2024 prise par le SIVOM du Pays Viganais fixe la participation des propriétaires dont les immeubles sont desservis par un réseau neuf d'assainissement collectif, dans les situations prévues par les articles 34 et 35.4 du code de la santé publique à **1650 € TTC**.

**Pour votre information, cette participation ne comprend pas
les travaux de raccordement au réseau d'assainissement.**

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés ci-dessus sont exacts. Il s'engage à payer la taxe de raccordement au SIVOM du Pays Viganais.

Les travaux ne commenceront qu'une fois cette taxe payée (établissement du chèque de 1650 € libellé à l'ordre du Trésor Public).

A le **Signature du propriétaire**